



DISCOURS DU MAIRE « 2015 » À TOUTES LES CITOYENNES ET TOUS LES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

Avec le mois de novembre qui arrive, voici venu le temps où le maire de chaque municipalité fait le point sur les principaux événements et investissements réalisés en cours d'année.

Pour ma part, depuis la prise en poste à la mairie en 2001, je peux affirmer que 2015 fût de loin l'année où j'ai dû mettre le plus de temps, le plus d'énergie, assister à beaucoup plus de réunions, et tout ceci souvent entremêlé de toutes gammes d'émotions.

Le départ ou absence pour maladie d'employé(e)s clé de notre administration a débuté par le départ en mars de l'adjoint en voirie. La directrice générale, en fonction depuis sept ans, nous a quittés pour de nouveaux défis et ce, pendant l'absence de maladie de quatre (4) mois de la directrice générale adjointe. Et enfin, Sylvain, inspecteur en voirie, en poste depuis sept (7) ans, s'occupant à peu près de toutes les tâches techniques ou opérationnelles et chef incendie a annoncé son départ pour novembre prochain. Vous comprendrez que ce sont de très grosses pertes.

Pour ce qui est des réalisations de 2015, vous vous rappellerez d'un hiver très dur, qui n'en finissait plus, ce qui apporta des records d'heures effectuées au déneigement souvent de nuit ou de fin de semaine. Ces situations ont provoqué un dépassement au budget également pour l'abrasif. Par chance, les citoyens ont composé avec ce climat incontrôlable avec un minimum de "chiâlage".

Deux sinistres sont venus nous compliquer les choses:

- Renversement d'un camion à neige: La saleuse s'est avérée une perte totale et le camion assez endommagé. La réparation s'est élevée à 64 425\$. Par chance, tout fut couvert par l'assurance et la saleuse qui avait une vingtaine d'années devait être remplacée incessamment.
- Inondation au sous-sol de la garderie: pour assurer le même service à la clientèle, il y a eu relocalisation temporaire. La réfection de la garderie a été gérée entièrement par les employés de la municipalité. Le coût estimé par l'assureur était de 68 500\$ et ce, que pour la reconstruction et nous avons réussi à nous en sortir pour tous les dommages (démolition, reconstruction, relocalisation, etc.) pour 50 912\$ grâce à notre bonne gestion.

Voici d'autres actions en rafale:

- Record aux travaux d'asphaltage, 12 km au coût 2 400 000\$.
- Magasinage pour acquérir une autopompe pour le service incendie, coût entre 300 000\$ et 350 000\$.
- Fin des négociations avec Olymel pour leur évaluation de bâtiments. Après deux (2) ans de négociations, la municipalité va devoir vivre avec une perte annuelle de revenu de taxation sans oublier le coût de 5 000\$ défrayé en frais de juristes et d'évaluateurs.
- Rechargement de pierre de la route qui mène au Bord-de-l'Eau, coût 20 000\$.
- Juin: réfection complète du parc-école au coût de 15 000\$.

- Juillet: vente par soumission de la maison du 4e rang, acquise au coût de 60 000\$ et 8 à 10 000\$ de frais de toutes sortes, vendue 80 000\$ en octobre.
- Août:
 - embauche d'une directrice générale par intérim, Sylvie;
- Septembre:
 - branchement au gaz naturel pour le bureau municipal, le Carrefour des sports et de l'école. Un changement de fourniture a été effectué pour accueillir le nouveau moyen de chauffage. Total de ce projet: 21 463\$ détaillé ainsi:

• Conversion pour le bureau municipal	10 391\$
• Conversion du carrefour des sports	9 272\$
• Contribution de la municipalité	4 000\$
• Aide PEÉ (programme efficacité énergétique)	-2 200\$
TOTAL:	21 463\$

- réparation de structures de trois (3) ponts majeurs
 - 2e Rang Ouest: 4 500\$
 - 2e Rang Est: 12 675\$
 - 3e Rang Est: 2 625\$
- Octobre:
 - démarche pour vendre la garderie acquise par la Caisse Desjardins, il y a cinq (5) ans.
 - demande de subvention au pacte rural afin d'installer un filet de sécurité au terrain de balle pour sécuriser la rue et les habitations voisines. Le coût est estimé à 15 300\$.
- Novembre:
 - Fête des bénévoles, afin de remercier les gens qui donnent du temps et s'occupent de la gestion de nos nombreux comités. Un repas leur sera offert.
 - Ce 3 novembre, Johanne, directrice générale adjointe est nommée directrice générale et le nouvel inspecteur en voirie, Jocelyn Boisvert sera nommé également.

Avec le nouveau rôle d'évaluation qui sera déposé sous peu, plusieurs discussions ont eu lieu cette année. Lors du prochain budget, nous devons prendre certaines mesures pour ajuster le taux de taxation, surtout pour les terres agricoles qui devraient subir une augmentation de l'ordre de 60%.

Ce que nous réserve 2016? Déjà en 2015, nous réalisons qu'il existe de nombreuses lacunes au service incendie. Ici, à Saint-Simon, et comme partout ailleurs dans les autres localités :

- ✓ camion pompe à remplacer
- ✓ départ du chef pompier
- ✓ mais surtout, difficulté à trouver de nouveaux pompiers, surtout demeurant à Saint-Simon
- ✓ exigences de plus en plus difficiles à rencontrer: pratiques, formations, inspections

Le conseil vise une offre de service ou un regroupement à trois (3) ou quatre (4) municipalités. Choix difficile à faire, pas facile à établir, de longues heures d'estimation et de calcul sont à prévoir!

J'espère 2016 avec une stabilité. Lorsque j'ai pris le poste en 2001, c'était un travail à temps très partiel avec deux (2) employés au bureau et un (1) en voirie. En 2015, ce sont (3) employés au bureau et deux (2) en voirie. On se voit confier, par le gouvernement, mandat par dessus mandat. J'ai toujours dit: "Le jour où je ne m'amuserai plus là-dedans, je lâcherai". Présentement, je vous avoue que je ne m'amuse plus du tout.

Finalement, merci à vous, employés, membres du conseil, pompiers, comités et organismes pour votre travail et à vous, chers citoyens merci pour votre compréhension!

En terminant, le rapport financier de notre vérificateur pour l'année 2014 indiquait des revenus de 2 070 288\$, des dépenses de 1 867 352\$ et des affectations de 68 429\$ ce qui nous donne un surplus de l'année au montant de 271 365\$. Au 31 octobre les recettes se chiffrent à 3 970 490,62\$ et les dépenses à 3 101 339,36\$.

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, voici le détail de leur rémunération pour l'année 2014 :

<i>Rémunération annuelle du Maire :</i>	<i>8 108\$</i>
<i>Allocation de dépenses du Maire :</i>	<i>4 054\$</i>
<i>Rémunération annuelle d'un conseiller :</i>	<i>2 140\$</i>
<i>Allocation de dépenses d'un conseiller :</i>	<i>1 070\$</i>
<i>Rémunération annuelle du Maire à la MRC :</i>	<i>4 590\$</i>
<i>Allocation de dépenses du Maire à la MRC:</i>	<i>2 295\$</i>
<i>Rémunération annuelle du délégué à la Régie :</i>	<i>704\$</i>
<i>Allocation de dépenses du délégué à la Régie :</i>	<i>352\$</i>

Selon l'article 955 du Code Municipal une liste est déposée en annexe de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ que la municipalité a conclu, également tous les contrats comportant une dépense de 2 000\$ conclus au cours de cette même période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de 25 000\$.

NORMAND CORBEIL, maire
3/11/2015